

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCI CONCORDIA FRATRUM."

Vol. I No 1

Montréal, Mars 1895

75 cts par an

NOTRE REVUE

L'Alliance Nationale a décidé de publier une revue mensuelle. C'est plutôt un bulletin qui contiendra une série de documents et de renseignements que ses lecteurs, membres de la Société, ont intérêt à connaître. Mais ce bulletin, par la nature et le nombre de ses articles de rédaction sur les questions sociales, les sociétés de secours mutuels, sur la bienfaisance, les assurances, doit avoir le caractère d'une revue.

Aussi, lui avons-nous donné cette désignation.

Un des buts de l'Alliance Nationale est de répandre la belle langue française : nous rentrerons dans son plan, en publiant quelques morceaux de choix, vers ou prose, tirés des meilleurs écrivains français.

Cette revue mensuelle sera adressée à tous les membres de la Société. C'est un sacrifice que s'impose le Bureau Exécutif, mais il en attend un grand bien.

Et lequel, nous dira-t-on ?

Organe officiel de l'Alliance Nationale, cette revue sera le lien qui réunira entr'eux tous les Cercles, leur portera directement les instructions et les avis du Bureau Exécutif. Elle sera, le fil conducteur qui maintiendra un courant continu de pensées et d'action entre l'administration centrale et les cercles locaux, au plus grand avantage de l'une et des autres. Car ce qu'il faut surtout, c'est l'unité de direction et rien ne peut mieux

entretenir cette communauté d'idées qu'une revue venant, chaque mois, leur apporter les sentiments dont s'inspire le Bureau Exécutif, afin d'améliorer notre vaillante société, de la faire prospérer et de lui donner tout le succès auquel elle est appelée. Telle est l'idée-mère qui a présidé à la création de cette revue.

Ce sera notre organe. A ce titre, elle développera les principes qui servent de base à notre Société. Nous avons tout à gagner à leur diffusion et nous ne pouvons que désirer de les voir accueillis partout avec la sympathie qu'ils ont déjà rencontrés, et qu'ils méritent.

Ces principes, nos lecteurs savent quels ils sont : mais il est bon et opportun de les rappeler et d'en faire à nouveau l'exposé. Car il ne faut jamais les perdre de vue, si l'on veut assurer l'avenir de la Société. C'est en se pénétrant profondément de ses principes que nous pourrons nous en faire les propagateurs, les apôtres et donner à ceux qui ne connaissent point notre association, le désir d'y entrer.

Ces principes sont d'abord une affirmation de notre foi, et de notre nationalité. Pour être membre de la Société, il faut en effet, être catholique et, comme tel, remplir les devoirs qu'impose le titre. Nous ne pouvons en effet oublier que Monseigneur l'Archevêque de Montréal est le président honoraire de l'Alliance Nationale et qu'il a bien voulu approuver nos statuts.

Notre nationalité est directement intéressée au succès de notre œuvre. Car elle est vraiment nationale, cette Alliance, qui

a pour but de réunir les forces vives du pays, de les grouper sur le beau terrain de l'assistance mutuelle et de la bien-faisance, terrain neutre s'il en fut, d'où la politique est sévèrement bannie. Avec ses discordes et ses luttes intérieures, la politique n'est trop souvent qu'une cause de faiblesse pour notre race. Aussi l'avons-nous proscrite avec un soin jaloux de notre association.

Elle est essentiellement nationale, cette Société qui a tenu à s'affranchir du joug plus ou moins pesant d'un bureau étranger, qu'ont accepté d'autres associations; elle, qui a voulu conserver sur le sol canadien les fonds provenant des bourses canadiennes et qui n'entend pas laisser drainer nos épargnes, si péniblement amassées, au profit d'une puissance voisine. Il y a là un exemple d'indépendance qui ne peut manquer de plaire au peuple canadien, si fier et si jaloux de ses droits. "Chacun chez soi et pour soi" est un principe admis par tout pays: nous entendons bien en jouir et, en cela, nous croyons avoir donné satisfaction au sentiment national.

Notre nationalité, nous la voulons forte et respectée, et dans ce but nous nous attachons à développer l'élément principal, c'est-à-dire la langue, qui est un lien d'union incomparable, et de résistance énergique. Un article spécial de nos statuts vise particulièrement la diffusion de la langue française. Nous n'avons pas besoin de nous étendre longuement sur ce point. Qu'il nous suffise de rappeler ici les patients efforts faits par nos pères, malgré les menaces et les proscriptions, pour défendre cet héritage sacré qu'ils tenaient de leurs auteurs. Et ils l'ont bien gardé ce dépôt; ils l'ont vaillamment préservé, quoiqu'on en ait dit, pour affirmer d'une manière indiscutable, leur

droit, et faire respecter ce que l'on peut assurément considérer comme une véritable conquête. Ils n'étaient au moment de la cession que soixante mille. Aujourd'hui nous nous comptons par centaines de mille: à nous de ne pas rester en arrière de l'exemple que nous ont donné nos devanciers.

Il nous reste à parler des intérêts matériels des membres de la Société. Car notre société a le devoir de s'en occuper et elle n'y a pas failli, pensons-nous. Elle a créé des caisses locales, chargées de donner des secours aux membres de l'association en cas de maladie. Elle a établi une caisse assurant une indemnité déterminée à ceux de ses membres atteints d'infirmité d'un caractère permanent, arrivée par suite de maladie ou d'accident. Cette caisse garantit une pension annuelle aux membres ayant atteint 70 ans; une indemnité aux héritiers ou bénéficiaires du sociétaire au moment de son décès, et encore une indemnité aux héritiers ou bénéficiaires d'un membre qui après avoir acquitté toutes ses obligations vis-à-vis la Société pendant dix ans, s'est retiré de l'association.

Ces avantages sont précieux à bien des titres. Quelques-uns, que l'on reconnaîtra aisément, sont absolument nouveaux pour la mutualité Canadienne-française et et répondent à des besoins urgents.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs de bien méditer le chapitre qui porte ce titre: BÉNÉFICES. Ils y verront quels droits leur sont conférés par les sages dispositions concernant la caisse de dotation, quels avantages sont réservés aux malades et aux infirmes. Ils y trouveront un vaste sujet de réflexions salutaires et de leçons bien comprises. Ce n'est pas seulement l'aide

BOURLETTAS

matérielle qui leur est donnée par la Société : c'est l'éducation morale de chaque membre qui est développée : ils y apprendront en effet à pratiquer les deux vertus qui sont la source de toute richesse : l'économie et la prévoyance.

Ils sauront ainsi quels bienfaits résultent de l'association fondée dans un esprit vraiment chrétien.

L'Alliance Nationale s'est placée sous le patronage de St-Louis de France. Ce choix est heureux. Il rappelle un souvenir cher au cœur du Canadien, celui de la France, qu'il ne cesse d'aimer : car elle fut la glorieuse fondatrice de cette colonie qu'illustrèrent les Champlain, les Maisonneuve, les Lévis et qui devait succomber avec Montcalm dans les plaines d'Abraham.

Enfin, elle a pris pour devise ces mots plein d'enseignement et de sagesse : *Vincit concordia fratrum*, prêchant ainsi à tous ses membres les indéniables bienfaits de l'union, de la concorde qui sont la force d'une nation, parce que rien ne résiste à la puissance de l'association fondée sur un principe aussi solide, et sur une base aussi stable.

Chronique de l'étranger

On nous a demandé de noter dans cette chronique les faits les plus saillants qui se sont accomplis pendant le mois, afin de résumer, pour nos lecteurs, les événements qui, dans ce laps de temps, ont surtout préoccupé l'attention publique à l'étranger. Sans autre préambule, nous commençons.

Naturellement, c'est sur la France que nous jetons nos regards. Qu'y trouvons-nous ? Après les graves événements qui ont rempli le mois de janvier, démission du président, M. Casimir-Périer, nomination de M. Félix Faure, appelé à le remplacer, le calme s'est fait : calme relatif, exprimons-nous d'ajouter, car, dans ce pays, les partis continuent sans trêve leurs luttes passionnées. Autrefois on y comptait trois partis puissants : les monar-

chistes, les impérialistes et les républicains, ces derniers divisés en nombreuses fractions *radicaux, extrême-gauche, opportunistes, ralliés et modérés*. Aujourd'hui un nouveau parti s'est formé et en peu de temps a pris un développement considérable, celui des socialistes.

Pendant que les monarchistes et les impérialistes se taisent, les socialistes, déjà nombreux, saisissent, pour propager leurs doctrines, toutes les occasions : ils ont à la Chambre des hommes de talent, pleins d'audace et d'une rare tenacité. Chaque jour ils font de nouvelles recrues et ne désespèrent pas d'arriver au pouvoir. Ils le disent surtout, sachant bien la valeur d'une semblable affirmation, qui produit toujours vis-à-vis les masses un effet magique. Ce sont des gens pratiques, non pas dans leurs doctrines assurément, mais dans la manière de les présenter. Car pour les esprits sages rien n'est plus décevant et trompeur que leurs théories, mais ils s'adressent à une foule avide de jouissances matérielles, de celles qu'est supposé donner le pouvoir, et ils les lui promettent. Même dans les populations des campagnes, ils ont des partisans. Leurs idées font du chemin, et minent sourdement l'édifice sociale. Car si elles venaient à triompher, c'est la ruine de la liberté individuelle, et le règne de l'omnipotence de l'Etat. Certes, on réagirait promptement contre une telle oppression. Mais les conséquences seraient désastreuses et fatales. La civilisation subirait un recul néfaste. Le gouvernement a-t-il conscience du danger que fait courir à la Société ce parti ? Oui, certes, et jusqu'ici il a pu, dans le parlement, faire rejeter les lois qu'il a proposées : mais il n'a pas dénoncé aussi vigoureusement qu'il convenait les fausses théories des socialistes.

De là les inquiétudes du commerce, de la spéculation, du monde des affaires qui subissent un temps d'arrêt et n'ont plus cette activité que nous constatons chez d'autres nations.

Dans la politique extérieure, la France a obtenu un succès important par la ratification du traité franco-belge à propos de ses colonies africaines. L'arrangement intervenu avec la Belgique assure à la France un droit de préférence pour tout le territoire du Congo possédé par la Belgique. De même dans la convention conclue avec l'Angleterre pour régler le différend survenu en Afrique à propos de Sierra-Leone, lord Dufferin lui-même a reconnu qu'on devait " espérer ainsi résoudre dans un juste et généreux esprit

toutes les questions qui peuvent s'élever entre les deux pays," et il a profité du banquet annuel de la chambre de commerce anglaise à Paris pour faire un tableau très flatteur de l'aménité française et se féliciter des excellents rapports existant entre la France et l'Angleterre. "Jamais, a-t-il dit, depuis mon arrivée à Paris, il y a trois ans, les relations entre nos gouvernements n'ont été plus amicalement et plus ouvertement conciliantes sur les deux rives de la Manche qu'aujourd'hui." Puissent-elles durer ainsi. Puisse surtout la guerre que la France poursuit à Madagascar ne pas amener de froissement entre les deux pays.

A Madagascar, la France se prépare à la lutte. Un corps de troupes est déjà arrivé dans l'île pour préparer l'expédition qui doit se faire au mois d'avril. On a occupé Nossi-Bé, sans coup férir. Quant aux soldats débarqués à Tamatave, ils ont déjà assuré le parcours de la route qui conduit à Tanarive, et ne paraissent pas avoir éprouvé de résistance sérieuse. Les Hovas sont dans une situation difficile. Non seulement ils doivent résister à l'armée française, mais ils auront aussi à lutter contre les tribus rebelles qui sont nombreuses. Déjà à Fort-Dauphin, ils sont pris entre deux feux. Mais il faut attendre au mois de mai pour avoir des nouvelles de la vraie campagne menée par le corps expéditionnaire qui n'est pas encore arrivé.

En Angleterre, on est très anxieux sur l'état de santé de Lord Roseberry qui est assez malade pour être obligé de donner sa démission. Les difficultés de toutes sortes qu'il rencontre pour faire triompher sa politique ne sont pas de nature à lui procurer le calme nécessaire pour se rétablir. Aussi parle-t-on sérieusement aujourd'hui de cette expectative qui jusqu'ici n'avait pas encore été envisagée par les partis. Un article du *Daily News* qui ressemble à une oraison funèbre, est très commenté. On y voit l'expression du sentiment des radicaux anglais qui semblent opposés au maintien du premier ministre actuel. Toujours est-il qu'on est dans l'attente de graves nouvelles. Evidemment la retraite de Lord Roseberry serait en ce moment une complication qui aurait sur l'avenir de son parti une influence considérable et pourrait amener les torys au pouvoir. On doit faire la part de l'intérêt que ses adversaires ont à propager de tels bruits. Mais il n'est pas douteux que Lord Rosebery a une belle occasion d'invoquer une raison,

malheureusement vraie, pour quitter le ministère où il n'a eu que des ennuis.

En *Russie*, l'enthousiasme manifesté au début du règne du jeune Czar semble avoir diminué. La lune de miel que l'on présageait devoir durer longtemps entre le monarque et son peuple a été courte. Il avait montré aux étudiants, aux petites gens, une sympathie qui s'est brusquement changée en une ferme et énergique revendication des droits de l'autocrate le plus absolu. La publication d'un manifeste libéral, émanant des jeunes étudiants, en a été la cause. Ce document assez anodin dans la forme n'a pas eu l'heur de plaire au Czar qui y a répondu avec une certaine raideur, d'autant plus frappante qu'on s'y attendait moins. De là cette froideur qui va peut-être se faire sentir dans ses rapports avec ses sujets. Ceci est regrettable : car le jeune souverain avait plu par l'absence précisément de tout ce qui semblait mettre en suspicion l'amour de son peuple.

Ajoutons que, sollicité vivement d'entrer dans la Triple Alliance, il paraît décidé à suivre la politique extérieure adoptée par son père et à ne pas se séparer de la France. Ceci est une preuve de sagesse, car l'union de la Russie et de la France est la meilleure sauvegarde de la paix européenne.

Les Allemands se préparent à faire l'ouverture du Canal de la mer du Nord et ont convié dans ce but, toutes les marines des états européens. C'est un symptôme pacifique qui n'a pas échappé à l'attention du monde diplomatique, surtout quand on a appris que la marine française avait été invitée à se rendre à cette inauguration. On ne peut, en effet, nier que le souverain allemand est en frais de coquetterie avec la France et qu'il s'efforce en toutes circonstances depuis quelque temps de faire acte de courtoisie. C'est surtout comme démonstration pacifique que nous signalons cette fête, qui ne manquera pas d'être très imposante.

La guerre de Chine et du Japon n'est pas encore terminée, malgré les succès remportés par ce dernier état qui continue le cours de ses triomphes. Wei-Hah-Wei a été emportée après une résistance des Chinois qui sur quelques points a été très vive. Deux armées japonaises marchent au nord pour couper la route de la Mandchourie sur Peking et isoler la capitale de l'Empire. Il avait été question de faire une diversion du côté de l'île de Formose, mais nous ne voyons pas qu'on ait donné suite à ce dessein.

Le vice-roi de Petchili, le célèbre Li-hung-tchan est rentré en grâce près de l'empereur et il a été rétabli dans ses dignités, mais cette nomination ne sauvera pas l'Empire. On n'a pas voulu suivre les conseils fort sages que ce serviteur dévoué donnait à son souverain, qui a eu lieu de s'en repentir. Les efforts de Li-hung-tchan pourront aider la solution des propositions de paix, car la paix se négocie toujours au bruit du canon annonçant les conquêtes des japonais. Il faut rendre justice à ceux-ci. Grâce à leur discipline qui fait un contraste étrange avec les pillages dont se rendent coupables les troupes chinoises, dans leur propre pays, ils sont devenus très populaires près des populations qu'ils soumettent. C'est un acte politique très habile et dont ils tireront profit, lorsque les conditions de la paix se traiteront.

En attendant, ils ont exigé des ambassadeurs chinois qu'ils aient tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bonne fin cette difficile négociation. Car ils connaissent les ressources de la diplomatie de l'extrême Orient et ses habitudes de fourberie élevée à l'état d'institution.

La dignité du travail humain

Un fait que nul ne niera, et que nous pouvons constater chaque jour, c'est qu'il y a dans les masses, un courant irrésistible, une aspiration que rien ne peut faire dévier, vers un état social meilleur.

Le monde du travail semble prendre de plus en plus conscience de sa dignité et le Pape, dans l'Encyclique *Rerum novarum*, lorsqu'il nous parle de "cette opinion plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes," a voulu signaler ce côté très important de la question.

Du reste ce sentiment n'est pas nouveau; c'est la résurrection des idées d'autrefois, lorsque le travail avait dans la société la place qui lui revient et que la dignité de l'homme ne dépendait pas, comme il arrive malheureusement trop souvent aujourd'hui, du nombre plus ou moins grand des sacs d'écus dont il peut disposer.

On m'a reproché quelquefois d'être le partisan de l'égalité quand même et de rêver une société sans hiérarchie. Or cette opinion est tellement absurde que je ne veux point me donner la peine de la réfuter.

Certes, oui, la hiérarchie est nécessaire et sans elle il n'y a pas de vie sociale possible.

Mais la hiérarchie n'est nullement incompatible avec la dignité.

Pourquoi donc la dignité du travailleur est-elle si méconnue aujourd'hui?

C'est que la notion chrétienne du travail a disparu de ce monde, les enseignements de nos modernes économistes ayant oublié que cette notion ne doit pas être envisagée en dehors de la notion du travailleur et que celui-ci n'est pas une machine, mais un être de chair et d'os, avec une âme, des facultés intellectuelles et morales, et, résultant de ces diverses facultés, des besoins qui exigent impérieusement une satisfaction.

Ils ont constitué de toutes pièces un être économique et, le considérant au seul point de vue du rendement industriel, ils ont négligé tous les autres points de vue, ou du moins les lui ont subordonnés.

De là, comme conséquence immédiate, la formidable oppression qui a pesé sur l'homme obligé de demander sa vie au labeur quotidien et la nécessité où il s'est trouvé, où il se trouve, d'en passer par les conditions qu'on lui impose, à moins de refuser le travail ou de se mettre en grève, ce qui entraîne Dieu sait quelles souffrances et quelles désolations.

De là une méconnaissance complète du principe de justice dans la discussion du contrat entre le patron et l'ouvrier; le patron regardant l'ouvrier comme un inférieur, ce qui est faux; l'ouvrier regardant le patron comme un adversaire, ce qui est antirationnel et antisocial.

Ici les bonnes gens qui sont toujours à l'affût de mes moindre paroles et qui ne demandent que trois lignes de mon écriture pour me faire pendre, vont crier que je professe des idées anarchistes et que je n'admets pas l'autorité du patron; que l'ordre social est impossible avec de semblables théories, etc. Je vous laisse le soin de continuer le discours, si vous en avez le loisir.

Je défendrai envers et contre tous l'autorité du patron, mais remarquez bien que, dans l'espèce posée, il s'agit simplement du contrat de travail. C'est dans la discussion de ce contrat que je vois deux égaux, deux hommes qui ont besoin l'un de l'autre et qui vont s'associer pour atteindre ensemble un but commun.

Je ne vois pas, comme certains autres, un employé et un employeur; je vois—l'idée paraîtra étrange, elle n'en est pas moins vraie—je vois deux employeurs.

L'un dit: "Pour que mon capital, dans sa forme actuelle, me donne le nécessaire, j'ai besoin d'employer l'ouvrier."

L'autre dit : " Pour que mon travail, sous la forme où je puis en user, me procure le nécessaire, j'ai besoin d'employer le patron."

Ainsi ces deux hommes se cherchent et s'appellent, ils ont besoin l'un de l'autre, ils sont égaux en dignité ; la subordination qui deviendra nécessaire pour obtenir le résultat cherché n'est pas antécédente, elle n'est que conséquent, ne pouvant sortir, (il ne faut pas l'oublier,) du domaine des opérations exercées en vue de ce résultat.

Et si les choses ne se passent pas ainsi, à l'heure actuelle, cela vient de ce que, à cause d'une désorganisation économique, l'abondance des bras sur le marché donne au patron la faculté de choisir ou de repousser à son gré. Ceci est un fait, un fait malheureux, que l'on subit dans le présent avec l'espérance de le supprimer dans l'avenir, mais cela ne détruit en aucune façon le principe de la dignité du travail.

L'abbé NAUDET.

L'Alliance Nationale et les concours de charité et de popularité

CERCLE JEANNE D'ARC.

Nos jeunes confrères du Cercle Jeanne d'Arc ont lieu de se réjouir du brillant succès qu'ils ont remporté dans le concours de popularité et de charité qui s'est terminé le 5 février dernier et dans lequel ils ont eu à soutenir la lutte avec la Cour St. Isidore de l'Ordre des Forestiers Catholiques. Cette lutte de bon aloi, conduite de part et d'autre avec beaucoup de courtoisie et de dévouement, a rapporté un joli denier à une des meilleures institutions de charité de la partie Est de Montréal. L'Alliance Nationale a remporté dans cette occasion, par l'intermédiaire du Cercle Jeanne d'Arc, une autre victoire éclatante. En effet, le Cercle Jeanne d'Arc a obtenu 8,790 voix, contre 4,290 donnée à l'Ordre des Forestiers Catholiques, soit une majorité de 4,500 voix.

Il n'y a pas lieu d'être surpris de ce résultat, malgré la valeur incontestable des organisateurs des forces des Forestiers Catholiques.

Les sympathies de la population si canadienne de Montréal Est se sont portées naturellement vers le Cercle Jeanne d'Arc, qui représentait si bien et à plus d'un titre l'idée nationale et française. Les adhésions lui sont venues de toutes parts. Les dames et les demoiselles ont particulièrement contribué par leur dévouement, par l'ardeur de leur charité, et, disons-le sans détour, par la grâce de leurs manières et l'irrésistible entraînement de leur parole patriotique, à assurer le triomphe de la cause nationale. Le sexe laid a aussi noblement fait son devoir, et nous pourrions signaler plus d'un ami, plus d'un confrère et plus d'un cercle qui ont vaillamment payé de leur personne dans cette occasion. Ils ont bien mérité de l'Alliance Nationale, mais impossible d'entrer dans des détails, car ce serait trop long.

Nous sommes heureux d'offrir nos plus cordiales

félicitations aux membres du Cercle Jeanne d'Arc. Il a suivi glorieusement les exemples de ses aînés et fièrement soutenu l'honneur du drapeau. L'étendard qui servait d'enjeu dans cette lutte ne pouvait être confié à des mains plus dignes de le porter.

CERCLES MONT-ROYAL, NO 2, ST. MÉDARD NO 16, ET ST. JOSEPH, NO 1.

Ce que nous venons de dire des succès du Cercle Jeanne d'Arc s'applique également aux Cercles Mont-Royal, St. Médard et St. Joseph, bien que les concours de charité auxquels ces derniers ont pris part remontent à des dates plus éloignées.

C'est le Cercle Mont-Royal qui, le premier des Cercles de l'Alliance, s'est mis en avant dans un semblable concours. Il lutta avec une Cour des Forestiers Catholique, Cour bien organisée et ayant à sa tête des hommes habiles et dévoués. Cependant notre jeune Cercle, sous l'habile direction du Médecin en chef qui en était le président, puissamment aidé, du reste, par un comité d'organisation bien choisi, a fait des prodiges de valeur. Il a obtenu 18,355 voix, contre 13,343 voix données à ses adversaires, soit une majorité de 5,012 voix.

Nos patriotes de Coteau Station dont la population ne dépasse pas 600 âmes, ayant demandé et obtenu la permission de se bâtir une église, avaient besoin de ressources. L'Alliance Nationale s'est de nouveau mise en lutte par l'intermédiaire du Cercle St. Médard, sous la direction de son habile et actif président, M. Doucet et de ses collègues, avec l'Ordre des Forestiers Catholiques, et le résultat a été celui-ci : Cercle St. Médard, 8,960, O. F. C., 5,820, soit une majorité de 3,140 voix pour le Cercle St. Médard, et une somme de \$739.00 de bénéfice pour la fabrique.

Le Cercle St. Joseph n'est pas resté en arrière, malgré qu'il ait eu à combattre contre une société beaucoup plus nombreuse et également bien dirigée, l'Union St. Vincent, qui compte au delà de 600 membres. Là encore, grâce au dévouement des organisateurs et organisatrices, grâce surtout à l'habile direction et à la générosité du président du Cercle, M. J. B. A. Martin, ci-devant président de l'Union St. Joseph de Montréal, et l'un des fondateurs de l'Alliance Nationale, nous avons remporté une victoire brillante. Le nombre des voix enrégistrées se répartit comme suit : Cercle St. Joseph, 14,620 voix ; Union St. Vincent, 8,265 ; soit majorité, 6,355 voix.

Ainsi les concours de charité auxquels ont pris part nos Cercles ont produit :

Concours du Cercle Mont-Royal....	\$1,584.96
“ “ “ Jeanne d'Arc....	1,308.00
“ “ “ St. Joseph.....	1,144.25
“ “ “ St. Médard....	739.00

Que faut-il davantage pour prouver la sympathie qui entoure nos Cercles, le dévouement qu'ils déploient, et leur utilité comme organisation paroissiale ?

Et si le public en général, a manifesté une préférence marquée pour l'Alliance Nationale, en offrant ses oboles pour les œuvres de charité qu'il voulait secourir, c'est qu'il a compris dans la plupart des cas qu'en agissant ainsi il faisait non seulement un acte de charité, mais qu'il faisait en même temps acte de patriotisme.

X... qui devient chauve, est toujours péniblement impressionné par les chevelures mérovingiennes de la plupart des pianistes :

—Décidément, s'écriait-il hier en apercevant Rubenstein, le meilleur remède contre la calvitie, c'est le piano.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L'ALLIANCE NATIONALE

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 653

MONTREAL, MARS 1895

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire.

2o Les cercles qui ont élus de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers, (art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension.

NOTES EDITORIALES

En avant ! Toujours en avant ! c'est le mot d'ordre.

2,500 membres en règle après 22 mois d'existence !

Au-delà de \$16,600 de réserve dans la Caisse de Dotation !

Un revenu de \$2,500 par mois pour la Caisse de Dotation seule.

La caisse générale a aussi accumulé le joli surplus de \$1,200.

Soixante-treize cercles organisés.

L'Alliance s'implante partout dans la Province.

La Caisse des Malades en pleine prospérité partout.

L'abondance des matières nous empêche de publier dans ce numéro divers articles et compte-rendus d'assemblées de cercles d'intérêt général. Nous aurions désiré rendre compte des conférences publiques organisées par le cercle Beauharnois, de la démonstration religieuse organisée par le cercle St. Pierre, et des résolutions adoptées par le cercle Jeanne d'Arc, remerciant les personnes qui l'ont aidé dans son concours, mais nous regrettons de ne pouvoir le faire dans ce numéro faute d'espace.

Les amis et les membres de l'Alliance, surtout ses fondateurs, ne nous ont pas marchandé leur appui pour

fonder cette revue. Ils nous ont généreusement aidés à conduire notre entreprise à bonne fin par le moyen de la publication d'annonces. Nous leur en sommes très obligés et ils ont droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à cette publication.

CONCOURS DE RECRUTEMENT

AUX SUBSTITUTS, AUX OFFICIERS ET AUX MEMBRES DES CERCLES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'un arrêté du Bureau Exécutif, conçu en ces termes :

ARRÊTÉ DU 5 MARS 1895

Le Bureau Exécutif:

Considérant les développements rapides qui ont marqué jusqu'ici les opérations de notre jeune société, portant l'effectif de ses membres en règle à 2,500, en moins de vingt-deux mois d'existence ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de l'association et des cercles de ne pas ralentir le travail si bien commencé, mais qu'au contraire il importe de prendre avantage des nombreuses sympathies qui ne cessent de nous arriver de toutes parts pour reliaer par des liens solides toutes les forces vives qui demandent à nous prêter main forte ;

Considérant qu'il est juste de reconnaître et d'honorer le zèle et le dévouement de ceux de nos confrères qui, par leur travail persévérant, assurent à l'association de constants progrès ;

ARRÊTE :

1^o Les cercles et les membres sont invités à prendre part à un concours de recrutement qui aura lieu à compter du premier avril au premier août prochain.

2^o Le Bureau Exécutif présentera à titre gracieux :

(a) Aux trois membres de la société qui présenteront le plus grand nombre de candidats admis membres participants pendant le concours :

1^{er} prix :—Une montre or ou la somme de \$35.00 à celui qui aura présenté le plus grand nombre de membres ;

2^e prix :—Une montre en argent ou la somme de \$20.00 à celui qui en aura présenté le plus après celui qui aura obtenu le premier prix ;

3^e prix :—Une coupe en argent ou la somme de \$10.00 à celui qui en aura présenté le plus après celui qui aura obtenu le deuxième prix ;

(b) Un insigne de sociétaire à tout membre qui présentera deux candidats admis membres participants pendant le concours.

3^o Le Bureau Exécutif présentera à titre gracieux :

(a) Un drapeau d'honneur au cercle qui aura le plus augmenté son effectif de membres en règle, pendant le concours, prenant pour base de calcul le chiffre de ses membres en règle le premier avril prochain ;

(b) Un drapeau à tout cercle qui aura augmenté son effectif dans le même temps, de cinquante membres en règle au moins ;

(c) Un assortiment d'insignes d'officiers à tout cercle qui aura augmenté son effectif de 25 membres en règle au moins.

4^o Les membres admis dans un cercle en vertu d'une lettre de sortie ou de l'admission dans son sein d'un cercle en voie d'organisation ou organisé, ainsi que les fondateurs d'un cercle, ne seront pas comptés dans le calcul des membres admis.

5^o Un cercle non plus qu'un membre ne pourra recevoir deux récompenses.

6^o Les cercles pourront réduire, s'ils le désirent, de \$2.50 les taux du droit d'entrée exigible des candidats qui seront admis membres pendant ce concours. Cette réduction pourra être moins considérable.

7^o Le président et le secrétaire archiviste de chaque cercle prépareront et certifieront au premier août et expédieront sans délai au secrétaire général un état détaillé, donnant les noms et prénoms des candidats admis qui ont été présentés par chaque membre. Les états qui ne seront pas adressés au secrétaire général avant le 15 août ne seront pas pris en considération.

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU, *Sec.-Gén.*

Montréal, 6 mars 1895.

Situation de la Caisse des Malades

Nous publions plus loin un état faisant voir la situation de la Caisse des Malades au premier décembre dernier, dans les Cercles fondés avant le premier janvier 1894, nous réservant pour un prochain numéro la publication de statistiques non moins satisfaisantes qui se rapportent aux Cercles fondés l'an dernier.

Cet état démontre d'une manière concluante la prospérité générale des vingt-sept Cercles qui ont été fondés pendant la première année des opérations de la Société. Il suffit pour s'en convaincre de résumer ce rapport en quelques mots :

Le nombre des membres inscrits à la Caisse des Malades de ces différents Cercles, au premier décembre dernier, était de 929. Sur ce nombre, 87 ont été malades dans le cours de l'année 1894, ce qui repré-

sente pour l'année une proportion de 8 $\frac{3}{4}$ % des membres inscrits.

Le produit des contributions dues pour l'année 1894 ajouté aux surplus des recettes sur les déboursés de l'année 1893, sans tenir compte de l'arriéré de contribution échue, s'élève à la somme de \$ 4,729.73

Les indemnités payées aux malades et les quelques réclamations qui restaient à solder, au premier décembre, représentent une somme de 1,695.33

Soit un surplus de revenus sur les dépenses de 3,134.40

Le taux moyen des contributions mensuelles, payées par chaque membre à cette caisse, est de 45 cents près, lu, assurant un revenu annuel de \$5.40 par membre. Il convient d'observer cependant qu'un certain nombre de sociétaires n'ont été inscrits qu'à une époque avancée de l'année 1894, et que le revenu de \$4,729.73 afferent à cette caisse, ne représente qu'une mise de fonds de \$5.12 par tête. La somme des indemnités payées aux malades représente, par membre inscrit, un déboursé de \$1.82 fait par la caisse, et l'excédant des revenus sur les déboursés est égal à \$3.30 par membre inscrit. En d'autres termes, dans le cours d'une année et quelques mois d'existence, la caisse des malades a accumulé dans les différents Cercles une réserve moyenne de \$3.30 pour chaque membre qui y est inscrit.

Ce résultat n'a pas besoin d'être commenté pour être apprécié favorablement.

Le plus grand nombre des rapports annuels des Cercles qui sont portés à l'état publié ci-après nous font connaître la durée de chaque maladie. Cette constatation est très importante. Dans l'espèce, elle repose sur près de 1000 têtes choisies à l'examen médical, à une époque toute récente. Sans être un guide infaillible, elle présente cependant des données qui méritent d'être notées et qui peuvent servir à rectifier certains calculs. Sur 74 cas de maladie de plus d'une semaine chacune, nous constatons que 57 ont donné lieu au paiement de moins de cinq semaines d'indemnité (la première semaine ne donnant lieu à aucun bénéfice) ; 12 de cinq à dix semaines ; 2 de dix à quinze semaines ; 3 de quinze à vingt semaines, sans que personne dans le nombre n'ait eu droit de réclamer les vingt semaines.

Ainsi en élaguant les Cercles Sacré-Cœur, Notre-Dame de la Garde et Larocque, dont les rapports ne font pas voir distinctement la durée de chaque maladie qui s'y est produite, nous constatons que sur 857 membres inscrits à la caisse des malades, cinq seulement ont été malades pendant plus de dix semaines dans le cours d'une année, ce qui ne représente que 6 cas par 1000 membres.

En présence de ces faits, nous pouvons affirmer sans craindre la contradiction que la caisse des malades est dans une situation des plus prospères et des mieux établies. Cette prospérité, nous la devons tout beaucoup aux soins vigilants des médecins, des officiers et des Cercles intéressés à leur bonne administration. Ils ont veillé avec vigilance à ce qu'une sélection judicieuse soit faite au point de vue de la santé parmi les aspirants sociétaires qui leur ont demandé l'admission dans leurs Cercles ; ils ont surveillé attentivement leur caisse de malades pour empêcher toute tentative d'abus qui aurait pu se produire, tout en payant généreusement les malades qui avaient droit à une indemnité. Nous disons généreusement, et nous avons droit de nous exprimer ainsi, en présence du chiffre fort respectable de plus de \$1,600 qui a été distribuée aux malades en une seule année.

A la peine et à l'honneur

Nous avons le plaisir de donner ci-dessous la liste des Cercles qui ont augmenté de vingt membres et plus le chiffre de leur effectif de membres en règle, dans les mois d'octobre, novembre et décembre derniers, et auxquels le Bureau Exécutif a présenté un assortiment d'insignes d'officiers, aux termes de l'arrêté du 3 septembre. A cette date 52 Cercles seulement étaient fondés. Sur ce nombre huit se sont particulièrement distingués, ce sont :

	Augmenté de
10. Le Cercle St. Pierre, No. 8.....	41
20. " Mont-Royal, No. 2.....	31
30. " Sacré-Cœur, No. 6.....	26
40. " Jeanne d'Arc, No. 53....	26
50. " Yamaska, No. 51.....	24
60. " St-Valier, No. 20, Québec.	23
70. " St-Guillaume, No. 50....	23
80. " Salaberry, No. 34.....	21

Deux Cercles fondés à une date toute récente se sont mesurés avec leurs aînés :

Le Cercle Maisonneuve, No. 61, fondé à Montréal, le 21 octobre, a augmenté de 34 membres.

Le Cercle St. Hyacinthe, No. 67, fondé à St-Hyacinthe, le 17 décembre, a augmenté de 22 membres.

Ces Cercles ont bien mérité de l'Alliance Nationale et nous leur offrons nos plus cordiales félicitations. Ils ont donné à tous les Cercles l'exemple de ce que peut faire un travail actif et persévérant. Nous sommes certain qu'ils trouveront de nombreux imitateurs dans les concours qui va s'ouvrir.

Le Président Général à Joliette

Le mercredi, 7 Février dernier, le Cercle Joliette de l'Alliance Nationale tenait, à l'Institut de Joliette, une séance extraordinaire. M. H. Laporte, en visite en cette ville, en sa double qualité de Président Général de l'Alliance Nationale et de Président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, assistait à cette réunion vraiment remarquable par la sincère cordialité qui y a régné.

Notre chef distingué et ses compagnons de voyage de la Chambre de Commerce du district de Montréal ont lieu de se féliciter de l'accueil sympathique dont ils ont été l'objet de la part des citoyens de Joliette. Jamais démonstration, ou plutôt série de démonstrations, n'a été mieux organisée dans de semblables circonstances. Tout le monde a rivalisé de zèle pour rendre le séjour de la ville agréable aux délégués. Réception par la Chambre de Commerce de Joliette, réception par le corps municipal, adresses, banquet, tout a été splendide.

Rien d'étonnant que le Cercle Joliette se soit distingué dans ce concours de bienveillance. Aussi à l'heure convenue tous les membres et invités se pressaient dans la salle de l'Institut.

A huit heures, M. le Président Général, MM. J. Contant, vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal et membre du Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale, D. Parizeau, M. P. P., J. M. Teller, M. P. P., firent leur entrée dans la salle, accompagnés de M. Ald. Charland, président du Cercle Joliette, et des autres officiers de ce Cercle, au milieu des applaudissements de l'assistance et salués par les accords de la fanfare "l'Harmonie de Joliette."

Les invités ayant pris place aux côtés du Président du Cercle, et les cérémonies d'ouverture ayant été

remplies, le président du Cercle, M. A. Charland, présenta à M. Laporte l'adresse que nous reproduisons textuellement :

A M. le Président Général de l'Alliance Nationale, et à nos distingués visiteurs.

M. le Président Général,

Messieurs,

L'humilité, c'est la caractéristique du Cercle Joliette. Aussi avez-vous pu remarquer, peut-être avec un légitime désappointement, le peu d'éclat des démonstrations que votre distinguée visite a provoqué de notre part. Il est vrai que nous pourrions chercher une excuse dans la précipitation des préparatifs de cette modeste réception. Mais, nous rappelant les sentiments de fraternité qui lient entre eux et avec vous les membres de notre Alliance, nous aimons à donner à cette fête, cette allure franche et simple, cordiale et spontanée qui anime des familles unies fêtant le retour d'un frère. Oui, vous êtes un frère attendu, M. le Président Général, mais vous êtes ce grand frère en qui la nombreuse famille a mis toutes ses espérances, tout son orgueil et tout son avenir. Le grand frère, dont l'intelligence, l'énergie et l'intégrité a fait la force de ses frères, et dont le nom seul, pour nous servir des termes qu'employait jadis un écrivain parlant d'un célèbre général français, dont le nom seul est un drapeau.

Nous savons avec quelle habileté vous avez dirigé les pas de notre Société naissante. Grâce à vous et à vos dévoués confrères du Bureau Exécutif, l'Alliance Nationale a fait de rapides progrès.

Qu'il nous soit donc permis, M. le Président Général, de vous offrir nos plus sincères félicitations et notre admiration la plus vive pour vos importants et nombreux travaux, fruits d'une incessante activité.

Nous sommes peu nombreux aujourd'hui, mais encouragés par une aussi aimable visite, nous allons nous remettre à l'œuvre avec un ardeur nouvelle, et si, dans un avenir prochain, nous avons encore l'honneur de nous reconfronter dans une circonstance semblable, cent mains au lieu de cinquante applaudiront votre retour.

Jusqu'à ce jour-là, la page, où sera inscrite cette fête dans nos annales, en restera la plus belle.

A. CHARLAND,

Président du Cercle Joliette, No 17.

M. Laporte répondit à cette adresse en termes fort heureux. Il remercia les membres du Cercle Joliette de l'accueil sympathique dont il était l'objet de leur part. Il leur exprima sa gratitude pour l'intérêt et l'attachement qu'ils ont toujours témoignés envers l'Alliance Nationale. Il fit en termes précis l'histoire des progrès de la Société. Fondée en décembre 1892, l'Alliance commença ses opérations actives en mai 1893. Depuis cette époque, elle a marché à pas de géant ; elle compte aujourd'hui au-delà de 2,500 membres, sur lesquels cinq seulement sont décédés.

La situation financière de la Société n'est pas moins florissante, puisqu'elle a déjà pu réaliser une réserve de \$19,000 pour assurer le paiement des certificats de dotation, outre la somme disponible de \$10,000 souscrite par les 100 membres fondateurs de la Société, et que son revenu fixe s'élève dès aujourd'hui à \$2,500 par mois.

L'Alliance Nationale peut donc envisager l'avenir avec la plus grande confiance, appuyée à la fois sur une situation financière des plus solides et sur une organisation sans rivale.

Chaque Cercle de l'Alliance Nationale possède une caisse pour les malades qui, dans l'occasion, reçoivent cinq piastres par semaine. Après avoir donné des statistiques établissant l'excellente condition des *caisses de malades* des différents cercles, M. Laporte constata qu'au dernier jour de janvier 1895, la caisse des malades du Cercle Joliette avait en banque \$120, après avoir payé \$22.00 aux membres atteints de maladie depuis le mois d'octobre 1893, époque de sa fondation.

Puis M. J. M. Tellier, avocat, M. P. P., M. J. D. Pariseau, M. P. P., et M. J. Contant adressèrent la parole à l'assemblée et félicitèrent sincèrement le Cercle Joliette pour les succès obtenus jusqu'à ce jour.

Le Cercle procéda ensuite à la conclusion de plusieurs affaires. Un nouveau membre, M. Charles Landreville, a été admis et deux membres de cercles étrangers ont été agréés au Cercle Joliette.

Disons en terminant que grâce au zèle du président du cercle, la salle de l'Institut avait été splendidement décorée pour la circonstance.

RELEVÉ

DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 31 DECEMBRE 1894

I

RECETTES ET DÉBOURSÉS

CAISSE DE DOTATION

Recettes

A balance au 1er juillet.....	\$ 9,515.96
A Contributions régulières.....	10,881.78
A intérêts sur placements.....	203.97

\$20,601.71

Débourrés

Par Caisse générale, 5% du montant des contributions.....	\$ 544.06
Par héritiers C. Gervais, décédé, certificat dot. No. 761.....	1,000.00
Par dame J. Lemay, bénéficiaire de N. Lafleur, certificat No. 1810.....	1,000.00
Par Balance.....	18,057.65

\$20,601.71

CAISSE GÉNÉRALE

Recettes

A balance au 1er juillet (y compris bal. de surplus de remise des Cercles et dépôt à la Petite Caisse).....	\$ 1,826.21
A droit d'octroi de Lettres Patentes, hon. d'enregt., etc., droit d'entrée et rétribution.....	2,829.60
A Intérêts.....	40.00
A Surplus de remise faite par les Cercles et dépôt à Petite Caisse.....	75.59
A Fournitures.....	325.37
A Caisse de Dotation, 5% des contributs..	544.06

\$ 5,640.83

Débourrés

Par entretien de bureau: salaires d'employés, loyer, poste, express, papeterie, etc. \$	659.82
Par émoluments d'officiers, propagande, frais d'inspection.....	1,433.20

Par fournitures, diplômes et certificats, mobilier.....	1,662.45
Par frais de convention du Conseil Gén....	181.42
Par membres fondateurs, remboursement de souscription.....	800.00
Par divers.....	3.85
Par Balance.....	900.09

\$5,640.83

RÉSUMÉ

Surplus de recettes sur les déboursés

Caisse de Dotation.....	\$18,057.65
“ Générale.....	900.09

\$18,957.74

Encaisse et Placements

En Banque.....	\$14,252.60
Prêt à la Fabrique de St. Michel de Vaudreuil.....	2,000.00
Prêt à la Com. scolaire, cité de Ste-Cunégonde.....	2,500.00
En caisse.....	243.29

Total..... \$18,995.89

Chèques émis et non encore payés par la banque.....	38.15
---	-------

Laissant disponible..... \$18,957.74

II

BILAN DU CONSEIL GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1894.

CAISSE DE DOTATION.

Actif

Fonds placés et disponibles.....	\$18,057.65
Intérêts dûs sur placements.....	70.00

\$18,127.65

Passif

Réclamations pour décès <i>re</i> certificats Gariépy et Ouimet.....	\$ 1,500.00
Surplus de l'actif sur le passif.....	16,627.65

\$18,127.65

CAISSE GÉNÉRALE

Actif

Fonds placés et disponibles.....	\$ 900.09
Dûs par les Cercles pour hon. de rév. d'exm. et d'enregt. et pour fournitures.....	922.08
Fournitures, diplomes et mobilier en main.....	1,515.69
Papeterie, imprimés, effets de bureau, etc.....	60.27
Créances actives.....	67.39

\$3,465.52

Passif

Dû pour Organisation, propagande, inspection.....	85.12
Dû pour Loyer, imprimés, papeterie.....	74.02
“ Fournitures.....	9.25
Dû aux Cercles, surplus de remise.....	77.69
Dû pour honoraires de revision d'examen.....	144.90
Dû au Sec.-Gén., gratification votée par le Conseil Général.....	300.00

Dû pour frais de législation, <i>re</i> charte fédérale.....	40.00
Dû aux fondateurs, balance de leur souscription.....	1,525.00
<i>Surplus de l'actif sur le passif</i>	1,209.54
	\$ 3,465.52

CAPITAL DISPONIBLE

Caisse Dotation.....	\$16,627.65
Caisse Générale.....	1,209.54
	\$17,837.19
Billets de garantie des fondateurs.....	10,000.00
Total.....	\$27,837.19

Montréal, 31 Décembre 1894.

L. J. D. PAPINEAU,

Sec.-Gén.

MORTALITÉS

DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ AU 1^{ER} FEVRIER 1895

- No 1.—CLÉOPHAS GERVAIS, 43 ans, admis dans le Cercle St. Louis de Terrebonne, No 26, le 18 décembre 1893, est mort d'insolation le 3 août 1894. Bénéficiaire : héritiers, \$1,000.
- No 2.—NAPOLÉON LAFLEUR, 40 ans, admis dans le Cercle St. Guillaume, No 50, le 12 août 1894, est mort de *pneumonie* le 12 novembre 1894. Bénéficiaire : Dame Joséphine Lamy, sa femme, \$1,000.
- No 3.—HORACE GARIÉPY, 29 ans, admis dans Cercle St. Lin, No 62, le 9 novembre 1894, est mort des *fièvres typhoïdes* le 11 décembre 1894. Bénéficiaire : Dame Justine Thuotte, sa femme, \$500.
- No 4.—GILBERT OÜIMET, 46 ans, admis dans le Cercle Ste. Thérèse, No 27, le 17 juin 1894, est mort d'*embolie cérébrale* le 17 décembre 1894. Bénéficiaires : héritiers, \$1000.
- No 5.—ARTHUR PILON, 21 ans, admis dans le Cercle Dorval, No. 4, le 6 juin 1893, est mort de *entéro péritonite* le 31 janvier 1895. Bénéficiaires : héritiers légaux, \$1000.

ETAT

SITUATION DE LA CAISSE DES MALADES AU 1^{ER} DÉCEMBRE 1894 DANS LES VINGT-SEPT CERCLES FONDÉS AVANT LE 1^{ER} JANVIER 1894.

No.	CERCLES. NOMS.	Nombre des membres inscrits C. des M.	REVENUS.		Nombre des membres malades.	NOMBRE DES MEMBRES MALADES PENDANT				MONTANTS. d'Indemnités payées.	Montants à solder.
			Surplus de 1893. et Recettes 1894.	Contributions dues par membres en règle.		5 Semaines et moins.	5 à 10 Semaines.	10 à 15 Semaines.	15 à 20 Semaines.		
1	St. Joseph.....	80	\$401.02	\$14.95	6	4	1	..	1	168.86
2	Mont-Royal.....	52	353.16	6	5	1	73.58
3	Beauharnois.....	75	451.01	7.32	11	9	1	..	1	242.48
4	Dorval.....	25	129.64	10.49	3	2	1	62.92
5	Ville-Marie.....	38	240.78	8.89	5	3	2	92.50	5.00
6	Sacré-Cœur †.....	29	201.41	3	125.00
7	Ste. Anne de Bellevue.....	38	164.01	4	4	25.00
8	St. Pierre.....	95	274.64	4.20	2	2	9.28
9	Ste. Geneviève.....	14	121.00	1	1	13.59
10	St. Charles *.....
11	Notre-Dame.....	7	58.74	1	1	20.00
12	St. Henri.....	55	308.82	2	2	27.15	2.15
13	St. Jacques.....	6	40.48	0
14	St. André.....	118	412.90	12.56	15	11	4	291.46	15.00
15	St. Jérôme †.....	21	183.70	6	2	2	145.00	61.14
16	St. Médard.....	24	152.86	2.90	1	1	80.71
17	Joliette.....	23	127.28	2	2	22.20
18	St. Jean-Baptiste.....	13	67.92	0
19	Ste. Elisabeth.....	24	166.71	1.75	3	3	25.45	3.57
20	St. Valier.....	34	165.60	1	1	10.00
21	Laval.....	18	90.66	1.36	0
22	St. Stanislas.....	20	86.79	2	2
23	St. Roch.....	16	98.21	0	16.50
24	Notre-Dame de la Garde †.....	17	77.49	2	39.29
25	Larocque †.....	26	119.24	2	62.50
26	St. Louis de Terrebonne.....	16	72.35	2	2	40.00
27	Ste. Thérèse.....	45	163.31	8.06	1	1	15.00
		929	\$4729.73	\$72.48	81	57	12	2	3	\$1608.47	\$86.86

* Le rapport de ce Cercle est incomplet. † Ce rapport n'indique pas la durée de chaque maladie. ‡ Le Cercle St-Jérôme avait donc dans sa caisse \$38.70, sans compter l'arriéré de contribution.

Cartes de cercles

(Un certain nombre de cartes ont été reçues trop tard pour être publiées).

No 1.—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal.

Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marion, N. P. 334 rue Richmond; Prés., J. B. Martin, 331 Richmond; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles; Sec.-Fin., C. U. Ouellette, 220 Notre-Dame; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2.—CERCLE MONTROYAL, Cité de Ste-Cunégonde.

S. P. G., H. Monette, 127 Duvernay; Prés., Alex. Montbrland, 345 Delisle; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quessel; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3.—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois.

S. P. G., J. Deslauriers; Prés., Alexis Doutre; Sec.-Arch., Oscar Leduc; Sec.-Fin., André Leduc, Jr; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4.—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier.

S. P. G., Rémi B. Décaré; Prés., Benj. Décaré; Sec.-Arch., J. B. Lefebvre; Sec.-Fin., Gervais Décaré; Méd.-Exm., P. A. Valois (Laehine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5.—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal.

S. P. G., Adolphe Martin, 233 St-Martin; Prés., Rauld Tournegat; Sec.-Arch., J. N. M. Réville; Sec.-Fin., J. P. Beauvais, 1184 St-Jacques; Méd.-Exm., S. J. Girard, 389 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, 480 des Seigneurs.

No 6.—SACRE-CŒUR, Montréal.

S. P. G., A. C. Dionne, 243 Lafontaine; Prés., M. Ferras, 499 Dorchester; Sec.-Arch., A. Jolicœur, 1688 Ontario; Sec.-Fin., E. Bouthilier, 268 St-André; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 442 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacre-Cœur.

No 8.—CERCLE ST-PIERRE, Montréal.

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation; Prés., C. Tanguay, 117 Rachel; Sec.-Arch., L. G. Doré, 641 Notre-Dame; Sec.-Fin., H. A. Archambault, 201 Fullum; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis.

No 10.—CERCLE ST-CHARLES, Montréal.

S. P. G., E. E. Laurent, M. D., 360 Centre; Prés., O. Corbeil, 191 Centre; Sec.-Arch., N. Bellisle, 12 Chateauguay; Sec.-Fin., Alf. Deschamps, 191 Centre; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 308 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle St-Charles, rue Island.

No 12.—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri.

S. P. G., La. Coderre, 2056 St-Jacques; Prés., E. J. Hébert, 3628 Notre-Dame; Sec.-Arch., J. E. Ferras, 58 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3397 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 14.—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co. Bagot.

S. P. G., J. E. Marcile; Prés., Milton MacDonald, M. P. P.; Sec.-Arch., J. M. Bordin; Sec.-Fin., A. A. Roy; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16.—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co. Soulanges.

S. P. G., F. G. Bérault; Prés., Pierre Doncet; Sec.-Arch., H. R. Smith, Sec.-Fin., L. A. Dumesnil; Méd.-Exm., J. C. Fricur. Réunions, 2e et 4e vendredis.

No 17.—CERCLE JOLIETTE, Joliette.

S. P. G., A. Fontaine; Prés., Ald. Charland; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guilbault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 20.—CERCLE ST-VALIER, Québec.

S. P. G., L. H. Huot, 314 St-Valier; Prés., H. Moisan, 578 St-Valier; Sec.-Arch., F. Blouin, jr, 63 Boulevard Langelier; Sec.-Fin., Alph. Boutet, Notre-Dame des Anges; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier.

No 24.—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil.

S. P. G., Revd. J. M. Duhamel, curé; Prés., Av. Daoust; Sec.-Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25.—CERCLE LAROQUE, Sherbrooke

S. P. G., H. Fortier; Prés. Revd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-Arch., H. H. Langlois; Sec.-Fin., S. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

No 27.—CERCLE STE-THERESE, Co. Terrebonne.

S. P. G., Jean Roux; Prés., J. A. Duquette; Sec.-Arch., M. Leguerrier; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle du marché.

No 29.—CERCLE HOCELAGA, Montréal.

S. P. G., Marc Trottier, 40 Rouville; Prés., R. Dufresne, 288 Desery; Sec.-Arch., J. Chartier, 33 Hudson; Sec.-Fin., A. Lapointe, 243 Notre-Dame; Méd.-Exm., G. H. Garceau, 168 Déscary. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30.—CERCLE MASCOUCHE, Co. L'Assomption.

Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., P. E. Riopel; Méd.-Exm., I. O. Poitras.

No 31.—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co. Montcalm.

S. P. G., Wm. Lord; Prés., A. Dugas; Sec.-Arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., J. E. E. Marion, N. P.; Méd.-Exm., E. G. Courteau.

No 32.—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co. Archabaska.

1er Prés. Hon., Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., F. E. Jutras; Prés., J. Baril; Sec.-Arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Proussard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33.—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co. Archabaska.

S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-Arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.

No 34.—CERCLE SALABERRY, Valleyfield.

S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., A. Plante; Sec.-Arch., M. Chatel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Monette, rue Ste. Cécile.

No 35.—CERCLE PLESSISVILLE, Somerset, Co. Mégantic.

S. P. G. et Méd.-Exm., J. Z. Triganne; Prés., J. A. Savoie; Sec.-Arch., J. A. Rousseau; Sec.-Fin., A. S. Bertrand. Réunions, dernier lundi du mois, 8 hrs. p. m., salle Doucet.

No 36.—CERCLE ST-PAUL, Co. Hochelaga.

S. P. G., Elz. Fortin; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., A. Demers; Sec.-Fin. et Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'église.

No 37.—CERCLE CONTREŒUR, Co. Verchères.

S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe; Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., J. B. R. Gervais. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

No 39.—CERCLE MASKINONGÉ, Maskinongé.

S. P. G. et Méd.-Exm., Is. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., T. Gonneville; Sec.-Fin., J. B. R. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40.—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co. Ottawa.

S. P. G., Henri Bourassa; Prés., Art. Garant; Sec.-Arch., A. S. Lauzon; Sec.-Fin., L. de G. Raby; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41.—CERCLE ST-FELIX, St-Félix-de-Valois, Co. Joliette.

S. P. G., Nod Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., Jos. Beausoleil. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 46.—CERCLE RIGAUD, Co. Vaudreuil.

S. P. G., Théo Ladouceur; Prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-Arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; Méd.-Exm., E. Lalonde. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47.—ST-EPHREM, Co. Bagot.

S. P. G. et Méd.-Exm., Dr Henri Chaput; Prés., A. Gauthier; Sec.-Arch., Henri Pilon; Sec.-Fin., D. Chicoine.

No 51.—CERCLE YAMASKA, Co. Yamaska.

S. P. G., L. A. Plante; Prés., Ev. Roberge; Sec.-Arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Is. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.

No 53.—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal.

S. P. G., Victor Martineau, 1379 Ste-Catherine; Prés., W. La-Jeunesse, 344 Lauchaetière; Sec.-Arch., Osc. Morin, 17 Plessis; Sec.-Fin., Evg. Sauvageau, 1337 Ste-Catherine; Méd.-Exm., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Montcalm, coin Ste-Catherine et Montcalm.

No 54.—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co. Chateauguay

S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., T. Hébert; Sec.-Arch., A. N. Beaudin; Sec.-Fin., H. A. Chevrefils; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 59.—CERCLE ST-CUTHBERT, Co. Berthier.

Prés.-Hon. Revd. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire; Prés., O. Courchesne; Sec.-Arch., P. Rondeau, N. P.; Sec.-Fin., L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Chs. Desorey. Réunions, 1er et 4e mercredis, bureau de M. P. Rondeau, N. P.

No 61.—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal.

S. P. G., J. Courtois, 129 Visitation; Prés., P. O. Lasalle, 201a Montcalm; Sec.-Arch., L. P. Fortin, 303a Sanguinet; Sec.-Fin., L. J. Filteau, 187a Jacques-Cartier; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre, 1119 Ontario. Réunions, 1er et 3e jeudis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 64.—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co. d'Ottawa.

S. P. G., D. Simon; Prés., P. Th. Desjardins; Sec.-Arch., Hor. Pitre; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Charron, enclosure rues Pont et Charles.

No 67.—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe.

S. P. G., J. A. Letellier; Prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-Arch., J. A. Goddard; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L. V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.